

Le 2 septembre 2008

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET: Rapport annuel 2007 du Transporteur en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et de la décision D-2002-175 du 14 août 2002
Notre dossier : R0000281/CR

Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose ce jour les réponses à la demande de renseignements no 1 de la Régie transmise le 6 août 2008, le tout relativement au dossier en objet.

Ces réponses du Transporteur sont consignées à la pièce HQT-5, Document 1, et déposées à la Régie en version électronique et papier.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret
CR/oc

Pièces jointes

**RÉPONSES DU TRANSPORTEUR
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NUMÉRO 1
DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE
AUX INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE DOSSIER**

Base de tarification

- 1. Références :** (i) Pièce HQT-2, document 3, page 3 ;
(ii) Dossier R-3605-2006, pièce révisée HQT-7, document 4.

Préambule :

(i) Le Transporteur fournit une analyse comparative des bases de tarification réelles 2007 et 2006 selon la moyenne des 13 soldes.

(ii) Le Transporteur présente sa base de tarification 2007 révisée suite à la décision D-2007-08, établie selon la moyenne des 13 soldes.

La Régie effectue ci-dessous une comparaison des montants réels 2007 (i) avec les montants de l'année autorisée 2007 (ii).

Base de Tarification (moyenne des 13 soldes) (en millions de dollars)				
	2007	2007	Variation 2007	
	Réel	Autorisé D-2007-08	Réel - Autorisé	
	Rapport Annuel 2007	R-3605-2006	M\$	%
Base de tarification				
Immobilisations corporelles en exploitation				
Postes	8 156,5	8 340,4	(183,9)	-2,3%
Lignes	5 548,9	5 621,9	(73,0)	-1,3%
Autres actifs de réseau	170,1	135,1	35,0	20,6%
Actifs de soutien	301,3	325,4	(24,1)	-8,0%
Télécommunications			-	
Mises en exploitation réduites (D-2007-08)		(49,5)	49,5	
	14 176,8	14 373,3	(196,5)	-1,4%
Actifs incorporels				
Servitudes	311,3	302,9	8,4	2,7%
Logiciels	71,1	80,9	(9,8)	-13,8%
Autres	3,0	1,2	1,8	60,0%
Télécommunications			-	
	385,4	385,0	0,4	0,1%
Dépenses non amorties et autres actifs				
Actif au titre des prestations constituées	151,5	173,5	(22,0)	-14,5%
Passif au titre des prestations constituées	(88,6)	(100,0)	11,4	-12,9%
Actifs réglementaires	125,3	81,4	43,9	35,0%
Frais de développement et autres frais reportés	(20,0)	71,5	(91,5)	457,5%
Remboursement gouvernemental	83,8	83,8	-	0,0%
	252,0	310,2	(58,2)	-23,1%
Fonds de roulement				
Encaisse	58,0	60,1	(2,1)	-3,6%
Matériaux, combustibles et fournitures	110,8	120,7	(9,9)	-8,9%
	168,8	180,8	(12,0)	-7,1%
			-	
Total	14 983,0	15 249,3	(266,3)	-1,8%

14

1 **Demande :**

2 **1.1** Veuillez expliquer les écarts majeurs entre les montants réels 2007 et ceux de
3 l'année autorisée 2007, notamment pour les rubriques suivantes :

- 4 • Postes ;
5 • Lignes ;
6 • Autres actifs de réseau ;
7 • Actifs de soutien ;
8 • Actifs réglementaires ;
9 • Frais de développement et autres frais reportés.

10 **R1.1** Le tableau ci-dessous présente la conciliation entre les données autorisées
11 et les données réelles des rubriques demandées de la base de tarification
12 selon la moyenne des 13 soldes mensuels consécutifs.

	Postes	Lignes	Autres actifs de réseau	Actifs de soutien	Actifs réglementaires	Frais de développement et autres frais reportés	Mises en exploitation réduites (D-2007-08)	Impact 13 soldes
Autorisé D-2007-08	8 340,4	5 621,9	135,1	325,4	81,4	74,6	(52,7)	14 526,1
Mises en exploitation réduites par rubrique	(45,3)	(4,2)				(3,2)	52,7	0,0
Reclassement d'immobilisations louées (1)	6,4					(6,4)		0,0
Reclassement Déglaceur Lévis (2)					10,3	(10,3)		0,0
Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations	(30,1)	(8,6)			38,7			0,0
Raccordement du village Waskaganish (3)						(76,0)		(76,0)
Report mise en exploitation (MEE) Déclaceur Lévis (4)	(68,3)							(68,3)
Report MEE Chute-Allard et Rapide-des-Cœurs (5)	(17,7)	(17,2)						(34,9)
MES inférieures à 5 M\$ et autres	(28,8)	(43,0)	35,0	(24,1)	(5,1)	1,3		(64,8)
Réel	8 156,5	5 548,9	170,1	301,3	125,3	(20,0)		14 282,1

Notes:

- (1) Reclassement d'actifs répondant aux critères d'un accord assorti d'un contrat de location.
 (2) Mise en exploitation planifiée à titre de frais reportés dans le dossier R-3605-2006 mais considérée au réel comme un actif réglementaire.
 (3) Remboursement du Distributeur de l'excédent des coûts encourus pour le raccordement du village Waskaganish ainsi que le remboursement des frais d'entretien afférents.
 (4) Problème technique lors de la mise en route.
 (5) Report à l'année 2008 par Hydro-Québec Production.

13

- 14 **2. Références :** (i) Pièce HQT-2, document 3, page 4 ;
 15 (ii) Pièce HQT-2, document 3, page 10 ;
 16 (iii) Rapport Annuel 2006, pièce HQT-2, document 3, page 5.

17 **Préambule :**

- 18 (i) Le Transporteur explique, au dernier tableau de la page 4, la variation nette des
 19 immobilisations corporelles en exploitation entre les montants réels au 31
 20 décembre 2007 et ceux au 31 décembre 2006.
 21 (ii) Le Transporteur explique certains écarts entre le réel 2007 et l'année de base 2007
 22 (dossier R-3640-2007) par des mises en exploitation reportées pour un montant de
 23 246,3 M\$.

1 (iii) Le Transporteur fournit le détail de la variation nette des immobilisations en
2 exploitation 2006 par rapport à 2005.

3 **Demandes :**

4 **2.1** Veuillez fournir le détail de la variation des immobilisations corporelles en
5 exploitation 2007 par rapport à 2006, selon le format du tableau de la référence
6 (iii).

7 **2.2** Veuillez fournir, selon le même format, le détail de la variation nette des
8 immobilisations en exploitation entre le réel 2007 et l'année de base 2007
9 (R-3640-2007). Veuillez justifier ces variations. En particulier, veuillez élaborer
10 sur tout report de mise en exploitation.

11 **R2.1 Le tableau suivant présente le détail de la variation des immobilisations**
12 **corporelles en exploitation.**

Solde au 31 déc. 2007	14 523,4
Solde au 31 déc. 2006	14 292,7
Variation nette	230,7

Explications de la variation	
Mises en exploitation	711,4
Égales ou supérieures à 5 M\$	339,0
Intégration de la centrale Péribonka	123,0
Déglaceur Lévis	58,9
Raccordement des centrales Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs	20,9
Intégration de la centrale Mercier	17,0
Remplacement de la ligne Kingsey / Bois Franc	16,3
Télécommande par affichage déporté	14,2
Intégration d'éoliennes (appel d'offres 990 MW)	13,7
Poste Radisson - Bâtiment administratif	12,9
Ligne St-Maxime / Marie-Victorin	12,4
Poste Templeton - Ajout d'un transformateur	11,4
Poste Émard - Ajout d'un transformateur	8,2
Poste Chomedey - réfection toiture et mur	7,6
Poste Saint-Sulpice - Ajout d'un transformateur	6,2
Poste des Cèdres- Remplacement commande, transformateur	6,0
Intégration de la centrale de l'Eastmain-1	5,3
Poste Baie d'Urfé - Ajout transformateur et 6 départs de ligne	5,0
Inférieures à 5 M\$	372,4
Amortissement	-500,6
Transferts aux actifs réglementaires	-19,4
Reclassement provenant des frais reportés (note 1)	41,4
Autres	-2,1
Total	230,7

13

Note 1: Actifs répondant aux critères d'un accord assorti d'un contrat de location.

1 **R2.2 Le tableau ci-dessous présente la variation des immobilisations**
 2 **corporelles en exploitation entre le réel 2007 et l'année de base 2007 de la**
 3 **demande R-3640-2007.**

Variation		Explications
Mises en exploitation (note 1)	-232,1	
Égales ou supérieures à 5 M\$	-172,6	
Déglaceur Lévis	-69,3	Mise en service reportée. Problème technique lors de la mise en route.
Intégration d'éoliennes (appel d'offres 990 MW)	-48,1	Report de paiements des producteurs privés concernant les postes de départ.
Intégration de la centrale Péribonka	-25,2	Report au début de l'année 2008 par Hydro-Québec Production.
Poste Lévis - Compensateur synchrone	-18,4	Retard dans l'exécution du projet.
Télécommande par affichage déporté	14,2	Planifiée aux actifs incorporels dans R-3640-2007.
Centrale de surveillance de Trois-Rivières	-8,6	Comptabilisation des coûts complétée en 2008 suite à la mise en service réalisée en 2007.
Remplacement de la ligne Berri / Delorimier	-6,0	Report dès que la charge sur le réseau le permettra.
Poste Bout de l'île - Remise à neuf des bases de béton	-5,7	Retard dans l'exécution du projet. Report au début de l'année 2008.
Raccordement des centrales Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs	-5,5	Report à 2008 par Hydro-Québec Production.
Inférieures à 5 M\$	-59,5	
Amortissement	-10,2	
Transferts aux actifs réglementaires	-7,8	
Reclassement provenant des frais reportés (note 2)	41,4	
Autres	-0,8	
Total	-209,5	

Note 1: Écart entre les MES réelles 2007 et les MES planifiées à l'année de base 2007 de la demande R-3640-2007.

Note 2: Actifs répondant aux critères d'un accord assorti d'un contrat de location.

4

5 **3. Références :** (i) Rapport Annuel 2007, pièce HQT-2, document 3, page 10 ;
 6 (ii) Décision D-2007-08, dossier R-3605-2006, page 14, section
 7 3.2.2.

8 **Préambule :**

9 (i) Le Transporteur présente une analyse comparative de la base de tarification entre
 10 les montants réels et ceux de l'année de base (dossier R-3640-2007) au 31
 11 décembre 2007.

12 Le Transporteur explique certains écarts par un reclassement d'actifs répondant
 13 aux critères d'un accord assorti d'un contrat de location.

14 (ii) « *Le Transporteur précise que ce type de modification n'affecte pas le calcul de*
 15 *ses revenus requis puisque la méthode et la période d'amortissement de cette*
 16 *contribution demeurent les mêmes.* »

17 **Demande :**

18 **3.1** Veuillez confirmer que la méthode et la période d'amortissement des actifs
 19 reclassés à la référence (i) sont demeurés les mêmes après reclassement.

1 **R3.1 Le transporteur confirme que la méthode et la période d'amortissement des**
2 **actifs reclassés à la référence (i) sont demeurées les mêmes après**
3 **reclassement.**

4 **Intégration de la centrale de la Toulousteuc**

- 5 **4. Références :** (i) Rapport annuel 2006, HQT-3, document 1, page 3 ;
6 (ii) Pièce HQT-3, document 1, pages 3 et 4 ;
7 (iii) Pièce HQT-3, document 1, page 6 ;
8 (iv) Dossier R-3497-2002, D-2003-68, page 22.

9 **Préambule :**

- 10 (i) Le coût des études d'avant-projet pour la ligne Micoua-Toulousteuc s'élève à
11 2 168,5 k\$ fin 2006.
- 12 (ii) Le coût des études d'avant-projet pour la ligne Micoua-Toulousteuc s'élève à
13 2 291,4 k\$ fin 2007. La mise en service de ce volet a été réalisée en décembre
14 2005.
- 15 (iii) Le coût total du projet incluant les télécommunications s'élève à 138,5 M\$.
- 16 (iv) Le Transporteur *« ajoute que l'investissement total dans les équipements de*
17 *télécommunication pour l'ensemble du Projet est estimé à 7,1 M\$ et que*
18 *globalement, en 2002, le Transporteur utilisait environ 66 % des circuits facturés.*
19 *Le Transporteur mentionne aussi que le montant de la garantie d'achat du*
20 *Producteur contenu dans l'Entente de raccordement signée le 31 octobre 2002*
21 *(l'Entente) sera ajusté pour refléter le coût réel du Projet incluant l'écart entre le*
22 *3,2 M\$ initialement prévu pour les équipements de télécommunication et le*
23 *montant qui découlera de la facturation de ces équipements. »*

24 **Demandes :**

- 25 **4.1** Veuillez justifier que des montants aient été imputés aux études d'avant-projet en
26 2007 pour la ligne Micoua-Toulousteuc, alors que la mise en service de ce volet
27 a été réalisée en décembre 2005.
- 28 **4.2** Veuillez préciser le coût réel du projet considéré pour établir la garantie d'achat
29 du Producteur, en distinguant le montant correspondant aux télécommunications.

30 **R4.1 Le montant n'a pas changé depuis juin 2004 et aurait dû se lire 2 291,4 k\$.**
31 **Ce montant comprend les frais financiers alors que le montant de**
32 **2 168,5 k\$ indiqué aux rapports annuels de 2004 à 2006 ne couvre que les**
33 **frais directs de l'avant-projet sans les frais financiers.**

1 **R4.2** Le coût réel du projet est de 132,5 M\$ en excluant le coût de 6,0 M\$ des
2 télécommunications. Cependant, la garantie d'achat du Producteur doit
3 inclure le coût des télécommunications, ce pourquoi elle s'élève à
4 138,5 M\$. De plus cette garantie d'achat est, conformément aux
5 dispositions des *Tarifs et Conditions*, majorée (i) de 15 % pour tenir compte
6 de la valeur actualisée sur 20 ans des coûts d'exploitation et d'entretien
7 des ajouts au réseau additionnels et (ii) des taxes applicables en vertu des
8 *Tarifs et Conditions*, ce qui résulte en un montant total de 164,1 M\$. Pour
9 fins de clarté, le montant total de 164,1 M\$ correspond à la somme des
10 éléments suivants :

11 (i) 138,5 M\$ représentant les frais d'intégration assumés par le
12 Transporteur (incluant le coût des télécommunications) ;

13 (ii) 20,7 M\$ correspondant à la majoration de 15 % susmentionnée ;

14 (iii) 2,2 M\$ correspondant à la majoration de 1,56 % pour tenir compte de
15 la taxe sur le capital ; et

16 (iv) 2,7 M\$ correspondant à la majoration de 1,96 % pour tenir compte de
17 la taxe sur les services publics (TSP).

18 Raccordement du village de Waskaganish

19 **5. Référence :** (i) Pièce HQT-3, document 1, pages 9 et 10

20 **Préambule :**

21 L'écart défavorable de 11,3 M\$ pour les coûts de construction de la ligne
22 Némiscau/Waskaganish est justifié ainsi par le Transporteur : « *contrat de construction à*
23 *la hausse dû aux négociations avec les autochtones.* » L'estimé initial de ces travaux était
24 de 18,65 M\$. Les coûts réels s'élèvent à 29,25 M\$.

25 **Demande :**

26 **5.1** Veuillez préciser les éléments principaux des négociations avec les autochtones
27 ayant causé une hausse du contrat de construction.

28 **R5.1** La hausse du coût de construction se retrouve principalement sur les
29 ouvrages civils (fondations et ancrages) et sur les activités d'assemblage
30 et de montage de structures, tel que montré au tableau suivant.

COÛTS DE CONSTRUCTION				
<i>TRAVAUX CONFIEÉS AUX AUTOCHTONES (Consortium T3C)</i>				
<i>En millions de dollars</i>	<i>Estimation initiale du projet</i>	<i>Contrat négocié avec les autochtones</i>	<i>Coûts réels du projet de ligne</i>	<i>Écarts (B - A)</i>
	<i>(A)</i>		<i>(B)</i>	
Ouvrage civil	5,38	10,57	10,88	5,50
Ouvrage d'assemblage et de montage des structures	2,48	6,00	6,04	3,56
Ouvrage de pose des câbles	5,28	6,12	6,18	0,90
Sous-total	13,14	22,69	23,10	9,96
<i>TRAVAUX NON INCLUS DANS CONTRAT AUTOCHTONE</i>				
Installations provisoires (campements)	5,40		6,14	0,74
Mise en route	0,11		0,01	(0,10)
Sous-total	5,51		6,15	0,64
TOTAL	18,65	22,69	29,25	10,60

1 **L'écart entre 11,3 M\$ et 10,6 M\$ concerne les frais financiers.**

2 **Déglaceur de Lévis**

3 **6. Référence :** (i) Pièce HQT-3, document 1, page 14

4 **Préambule :**

5 Ligne Appalaches/Lévis : les frais financiers étaient budgétés à 1 073 k\$, les montants
6 dépensés s'élèvent à 346,8 k\$, alors que la mise en service a été retardée de 2 mois ½ et
7 que les coûts des travaux de construction et d'approvisionnement ont été plus élevés que
8 ceux budgétés (7,3 M\$ vs 6,3 M\$).

9 **Demande :**

10 **6.1** Veuillez expliquer que les frais financiers soient moins élevés que prévu avec une
11 mise en service retardée et des coûts de travaux plus élevés que ceux budgétés.

12 **R6.1** Une mise en service partielle imprévue de 6,1 M\$ a été réalisée en juillet
13 2006. Comme mentionné à la pièce HQT-3, Document 1, page 16, un
14 recalcul des intérêts a été effectué en conséquence, ce qui a occasionné
15 un écart favorable de 0,7 M\$.

- 1 **7. Références :** (i) Pièce HQT-3, document 1, pages 14 et 15 ;
2 (ii) Pièce HQT-3, document 1, page 16.

3 **Préambule :**

- 4 (i) Pour l'ensemble des postes, la MEE a été retardée de novembre 2006 à décembre
5 2008. Les frais financiers budgétés ont augmenté dans une proportion allant de
6 60 % (Poste Lévis) à 363 % (Poste Laurentides). Les coûts des travaux ont
7 augmenté pour la plupart des postes, mais dans une proportion moindre. À la
8 même référence (i), on observe pour le poste Rivière-du-loup que les coûts de
9 construction ont été budgétés à 50,3 k\$, alors que les coûts réels anticipés
10 s'élèvent à 623,7 k\$.
- 11 (ii) L'écart défavorable observé au Poste Rivière-du-Loup est justifié par « *le*
12 *renforcement des charpentes 315 kV (0,5 M\$).* »

13 **Demandes :**

14 **7.1** Veuillez justifier les proportions variables des écarts observés entre les frais
15 financiers budgétés et réels pour les différents postes, alors que la mise en service
16 a été retardée de presque deux ans pour l'ensemble des postes. Veuillez,
17 notamment, justifier l'écart de 363 % observé pour le poste Laurentides.

18 **7.2** Veuillez élaborer davantage sur la justification de l'écart défavorable observé pour
19 les coûts de construction entre les coûts budgétés et les coûts réels pour le poste
20 Rivière-du-Loup. Veuillez justifier que ces travaux de renforcement des
21 charpentes n'aient pas été prévus à l'étape de l'avant-projet.

22 **R7.1 Bien que la mise en service ait été retardée de deux ans pour tous les**
23 **projets, le calcul des frais financiers a été différent pour chacun des volets**
24 **pour deux raisons principales.**

25 **D'abord, certains travaux ont été devancés par rapport au calendrier initial,**
26 **ce qui a augmenté la période de report des intérêts pour certains postes.**
27 **Pour le poste Laurentides, certains travaux civils ont été devancés**
28 **d'environ 9 mois.**

29 **La seconde raison est la variation des autres coûts par rapport au budget**
30 **original. Pour le poste Laurentides, le coût des travaux entrepreneur a été**
31 **plus élevé que planifié, de sorte que les frais financiers ont été revus à la**
32 **hausse également.**

33 **R7.2 Le grade d'acier des charpentes constaté au début de la phase projet était**
34 **inférieur à celui anticipé à l'avant-projet. En effet, afin de respecter des**

1 nouveaux critères de glace et tenir compte des efforts en traction des
2 portées de lignes sur les portiques de postes suite au verglas de 1998, le
3 renforcement des structures a fait augmenter substantiellement les coûts
4 de construction au poste Rivière-du-Loup.

5 La validation de ces critères n'a pas été faite à l'étape de l'avant-projet pour
6 le poste Rivière-du-Loup. Lors de la demande initiale des travaux dans les
7 postes connexes au déglaceur, le poste Rivière-du-Loup n'était pas prévu
8 puisque le déglacage devait s'arrêter au poste Kamouraska. Cette
9 demande arriva pendant le déroulement des avant-projets en demande
10 supplémentaire. Par manque de temps, l'étude de cette demande ne fût
11 pas approfondie.

12 **Intégration de la centrale Toulousteuc, Raccordement du village de Waskaganish**
13 **et Poste Arnaud**

14 **8. Références :** (i) Pièce HQT-3, document 1, pages 8, 13 et 25

15 **Préambule :**

16 Dans le cas des trois projets cités, le Transporteur justifie un écart favorable observé pour
17 les coûts HQÉ :

- 18 • Intégration de Toulousteuc et Raccordement du village de Waskaganish : « *une*
19 *partie de la surveillance a été réalisée à l'externe.* »
- 20 • Poste Arnaud : « *une partie de l'ingénierie civile a été réalisée à l'externe.* »

21 **Demande :**

22 **8.1** Veuillez élaborer sur la nature des économies réalisées en sous-traitant à l'externe
23 certains travaux d'ingénierie initialement prévus pour HQÉ.

24 **R8.1** Il n'y a pas vraiment d'économies réalisées en sous-traitant à l'externe
25 certains travaux d'ingénierie initialement prévus l'être par HQÉ. Comme on
26 ne peut prévoir ce qui sera confié à l'externe lors de la préparation des
27 propositions d'affaires, tout est prévu à l'interne. Lorsque des contrats
28 externes sont finalement choisis, les coûts d'HQÉ initialement planifiés
29 sont donc réduits.